

Démarchages, internet : prenez vos précautions



Quelques conseils pour savoir comment réagir en cas de démarchage potentiellement frauduleux .

Que ce soit sur internet, par téléphone ou à votre domicile, les démarches frauduleuses sont nombreuses. Voici quelques conseils pour les éviter et savoir comment réagir.

Placements, crédits, assurances, services...

En cas de démarchage téléphonique ou à domicile, au moindre doute, ne signez rien. Ne donnez pas suite si la personne qui vous démarché :

- vous propose un produit idéal, à un prix qui semble bien moins élevé que les prix du marché
- insiste fortement pour que vous souscriviez rapidement
- vous demande vos coordonnées bancaires, votre numéro de carte bancaire ou de payer une somme d'argent
- prétend être un agent d'une autorité publique (AMF, banque de France...)
- vous explique qu'une nouvelle loi impose de souscrire au produit
- vous dit que votre établissement actuel a changé de nom et qu'il faut signer un

nouveau contrat.

Si vous avez déjà souscrit à un produit et pensez être victime d'une escroquerie, informez-vous sur Info escroqueries au 0805 805 817 (appel gratuit)

Sur internet

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou bancaires, même s'il semble émis par l'un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus sur votre ordinateur personnel.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.
- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui sont passés.
- N'hésitez pas à vous connecter à votre espace personnel bancaire pour être plus réactif en cas de souci.

En cas de transaction bancaire dont vous n'êtes pas à l'origine, après avoir fait opposition, signalez la fraude aux forces de l'ordre sur la plateforme nationale [Perceval, accessible depuis le site service-public.fr](#).